

Procès-verbal - conseil syndical du 11 février 2025
19h00 – Mairie de Belleville-en-Beaujolais

PRESENTS : Daniel BASSET, Jean-Paul CHEMARIN, Marie-Andrée CHOPIN, Marielle DESMULES, Benoit FROMENT, Bernard MATRAY, Jacky MENICHON, Jean-Michel MOREY, Philippe PERRET, Sylvain SOTTON, Christian VIVIER-MERLE, délégués titulaires et Véronique PARIOT, Jean-Pierre DUMONTET, délégués suppléants.

ABSENTS EXCUSES : Patrick BOIRAUD, Charles ORTONNE, Régine GAUTHIER-GUDIN, , Jérémy THIEN.

Madame Marielle DESMULES est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du procès-verbal du 6 novembre 2024
- DOB 2025
- Demandes de subvention animation du PAPI
- Participation financière du SMRB : travaux sur pont de la RD39 à St Julien
- Crédits par anticipation
- Modification du RIFSEEP
- Questions diverses

Validation du procès-verbal du conseil syndical du 6 novembre 2024

Les élus valident à l'unanimité le procès-verbal conseil syndical du 6 novembre 2024.

Débat d'orientation budgétaire 2025

Il est proposé d'établir le budget 2025 sur les bases suivantes

	Fonctionnement	Coûts estimatifs ttc	Taux d'aides
MILIEUX	Entretien rivières Beaujolais	180 000	30%
	Travaux sur la Vauxonne à St Georges	22 500	/
	PGS Zones Humides	80 000	70%
	Travaux imprévus/urgence		/
INONDATION	Entretien bassins de	50 000	/

	rétention		
	Etude hydraulique Tallebarde	17 500	/
	Diagnostics de vulnérabilité	24 000	50%
RESSOURCE	Suivi piscicole	12000	/
	Etude qualité de l'eau	48 948	70%
COMMUNICATION	Animations scolaires primaire	42 000	50%
	Autres évènements	13 000	50%
CHARGES	masse salariale équipe technique	300 000	50%
	charges caractère générales	30 000	/
	Loyer + mutualisation	40 000	/
	Assurances	10 000	/
	autres charges gestion courante	48 000	/
	TOTAL	917 948	

	Investissement	Coûts estimatifs ttc	Taux d'aides
MILIEUX	Etude EBF	120 000	70%
	Etude continuité sur l'Ardières - micro-centrale	20 000	50%
	Travaux sur le Tircon	5 000	/
	Travaux sur le Marverand	25 000	/
	Travaux sur le seuil Montmay	20 000	/
INONDATION	Travaux Tallebarde	30 000	/
	Etude Digue Denicé	100 000	50%
	MOE bassins Merloux et Galoche	550 000	50%
	Investigation géotechnique et géophysique	103 000	50%
	Etude stade A Chouffet - Nizerand	68 670	/
	Foncier	150 000	50%
RESSOURCE	Etude EVP	47000	70%
COMMUNICATION	Panneaux de communication - Maquette BV	15 000	50%
MATERIEL	Fauteuil, écrans	2 000	/
	TOTAL	1 255 670	

Principales dépenses prévues en 2025

Les principales dépenses de fonctionnement concernent les travaux d'entretien des berges des rivières, les travaux d'entretien des bassins de rétention, les actions de communication et des études sur la qualité de l'eau et les zones humides.

Les principales dépenses d'investissement englobent les études de maîtrise d'œuvre pour les projets d'ouvrages hydrauliques de rétention sur le Merloux et la Galoche, la digue de Denicé, le projet de recalibrage du Nizerand au niveau du stade A Chouffet, des études sur l'espace de bon fonctionnement des rivières, la ressource en eau (étude volumes prélevables), des études et travaux sur la restauration des rivières.

Principales recettes prévues en 2025

La proposition du programme d'action 2025 permet le maintien d'une stabilité globale de la contribution des membres. Compte tenu du programme d'action 2025 et compte-tenu du contexte budgétaire national actuel, **le Président** propose de maintenir la contribution des EPCI en 2025 sur la même base que celle de 2024, c'est-à-dire 664 188 €.

Par ailleurs, la majorité des opérations inscrites en 2025 se feront encore dans le cadre du Contrat de bassin ou du PAPI permettant des aides à des taux de subventions de 30 % à 70 % par l'agence de l'eau et des aides à un taux de 50 % par l'Etat (Fond Barnier et Fonds Vert).

Le Président précise qu'il sera opportun de réviser les participations annuelles des adhérents lorsque le SMRB lancera de grands travaux, en particulier à partir de 2027 pour les bassins de rétention du Merloux et de la Galoche.

Phillipe PERRET demande si les subventions prévues en 2025 sont assurées. **Le Président** rappelle que les subventions attendues sont très majoritairement celles inscrites au PAPI et au contrat de Bassin. Ces subventions sont donc fiables puisqu'elles ont fait l'objet de contrats financiers qui engagent l'agence de l'eau RM&C et l'Etat.

Demande de subvention animation du PAPI 2025

Sollicitation du FPRNM pour l'animation du PAPI (subvention de 50 %) + Fonds Vert

Sollicitation du FPRNM Barnier pour l'animation du PAPI : subvention à un taux de 50 % sur un montant prévisionnel de 130 000 € ttc

Sollicitation du Fonds Vert pour : animation du PAPI : subvention à un taux de 30% sur un montant prévisionnel de 130 000 € ttc.

Les membres du conseil syndical approuvent à l'unanimité les demandes de subvention pour l'animation du PAPI pour l'année 2025.

Participation financière du SMRB au projet d'ouverture du pont de la RD35 à St Julien

Depuis plusieurs années, le projet de réduction des inondations dans le centre de St Julien prévoit d'augmenter la surface du cadre de deux ponts de compétence départementale et le réaménagement des berges en amont du pont de la RD35 qui se fera sous maîtrise d'ouvrage du SMRB.

Lors d'une réunion organisée en janvier 2025 à la mairie de St Julien entre le département du Rhône, la commune de St Julien, l'agglomération Villefranche Beaujolais Saône et le SMRB, il a été évoqué la possibilité d'apporter une aide financière au département du Rhône afin de ne pas mettre en péril la réalisation rapide des travaux d'ouverture du gabarit du pont de la RD35. Le montant des travaux prévus pour ce pont est estimé à ce jour à 740 000 € HT.

Le Président rappelle que le département porte la compétence travaux sur la voirie et les ponts mais qu'il se trouve dans une situation financière très délicate. Il propose d'apporter une aide financière au département sur les travaux d'ouverture du pont de la RD35 à hauteur de 20 %, ce qui correspond aujourd'hui à un montant d'environ 150 000 €. Les modalités d'apport de cette aide (fonds de concours par exemple) devront être inscrites dans une convention entre le département, le SMRB, la CAVBS et la commune de St Julien. Le SMRB prévoit par ailleurs de réaliser les travaux sur les berges du Marverand pour un montant estimatif de 50 000 €.

Christian VIVIER-MERLE ajoute que le département fait face à une situation très tendue avec des arbitrages et des décisions très difficiles à prendre sur son budget 2025. Il se dit favorable à une aide du syndicat.

Jean-Pierre DUMONTET rappelle que le syndicat mixte des eaux du centre Beaujolais avec la CAVBS font également partis du projet d'ouverture du pont de la RD35 avec des futurs travaux d'assainissement.

Bernard MATRAY espère que les travaux verront rapidement le jour et remercie les autres élus pour la proposition d'aides.

A l'unanimité des membres présents moins une abstention, le conseil syndical décide d'apporter une aide financière à hauteur de 20 % sur le projet d'ouverture du pont de la RD35 à St Julien.

Crédits par anticipation

Selon l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil syndical peut autoriser l'engagement et le mandatement des dépenses d'investissement, avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation doit néanmoins préciser le montant et l'affectation des crédits qui seront inscrits au budget primitif de l'exercice, lors de son adoption.

Au titre du budget du SMRB, les crédits ouverts à la section d'investissement de l'exercice 2024 s'élèvent à 2 316 466.10 € TTC soit une autorisation d'engagement anticipé possible d'un montant de 579 116.525 € (25 % des crédits ouverts par chapitre voté ou opération votée).

Afin d'engager de nouveaux investissements en 2025 avant le vote du budget primitif prévu lors du conseil syndical du 25 mars, le Président propose d'engager par anticipation les dépenses d'investissement liées aux opérations suivantes :

- Achats de parcelles et frais de notaires : 150 000 €
- Etudes :
 - o Continuité piscicole de la micro-centrale des Ardillats : 20 000 €
 - o Etudes géotechnique Merloux : 120 000 € (c'est un ajout par rapport à la note de synthèse transmise la semaine dernière)
 - o Digue de Denicé = 100 000 €
- Mobilier de bureau et écrans : 2000 €
- Outils communication (panneaux, maquette) : 15 000 €

Soit un total de 407 000 € (moins de 25 % des crédits ouverts à la section d'investissement de l'exercice 2024 – autorisation possible d'engagement anticipé jusqu'à 579 116.25 €).

Modification du RIFSEEP

Le décret n° 2024-641 du 27 juin 2024 a modifié le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat qui sert de base dans la FPT.

Pour rappel : l'article L.714-4 du CGFP dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics fixent les régimes indemnitaires, dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'Etat.

Les modalités de maintien des primes en cas d'absences ne doivent pas être plus favorables que celles prévues dans la Fonction Publique de l'Etat par le décret n°2010-997 du 26 août 2010. Celui-ci ne permettait pas de maintenir tout ou partie du régime indemnitaire d'agent placé en situation de congé de longue maladie, longue durée ou congé de grave maladie.

Le décret n° 2024-641 du 27 juin 2024 permet désormais pendant les périodes de congé de longue maladie, de longue durée ou de grave maladie de maintenir le régime indemnitaire dans les proportions suivantes :

- 33% la première année

- 66% les deux et troisièmes années.

Cette évolution règlementaire étant plus favorable que la précédente pour les agents en situation d'arrêt de longue durée pour raison de santé (le décret précédent 2010-997 du 26 août 2010 ne maintenait aucun régime indemnitaire en cas de congés longue maladie),

Il est proposé au conseil syndical de modifier le dispositif RIFSEEP dans les conditions indiquées préalablement et soumettre la proposition de délibération à l'avis du Comité Social Territorial.

Questions diverses

Christian VIVIER-MERLE propose que le SMRB fasse une présentation de ses actions et travaux en conférence des maires de la CCBPD. Le SMRB va prendre contact avec le secrétariat général pour caler une date de présentation.

La Secrétaire de séance
Marielle DESMULES

Le Président
Jacky MENICHON